

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 108 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Robert ASSANTE - Jean AYL - Salomon BENICHO - Jean-Marc BENZI - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Annick BOET - Jean-Louis BONAN - Jean BONAT - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Pierre DEFENDINI - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Marie-Thérèse FOURNIER - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Françoise GAYDA - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Albert GUIGUI - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Claude PICCIRILLO - Christian RAYNAUD - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Pauline BANZO représentée par Jean BONAT - Marcel BENASSI représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marc BERNARD représenté par François-Noël BERNARDI - Vincent BURRONI représenté par Didier MAURY - Benjamin CHAPPE représenté par Gérard BISMUTH - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Annick BOET - Claude FRIGANT représenté par Christian MAYADOUX - Claude GALLIZIA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Samia GHALI représentée par Francis ALLOUCH - Robert HABRANT représenté par Marie-France MOURET - Mourad KAHOU - représenté par Henri RUGGERI - Eric LE DISSES représenté par Maxime TOMMASINI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain LAURENS - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - André MOLINO représenté par Robert BRET - Pierre-François PAOLACCI représenté par Pierre DEFENDINI - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Christyane PAUL - Claudine SOLERIEU représentée par Christian RAYNAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI - Roger BERANGER - Geneviève BOBBIA-TOSI - Jean-Jacques BONTOUX - Miloud BOUALEM - Alain DE GANTES - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Bernard GUARINO - Jean-Claude IMBERT - Michèle LARIVIERE - Jean-François MATTEI - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Nabil M'RAD - René OLMETA - Maurice PETIT - Georges ROSSO - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - André VARESE - Claude VILLANI-LEONI - Lucien WEYGAND.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ECO 022-201/08/CC

■ Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à l'Association Marseille Innovation.

DDEAIAG 08/883/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les emplois de services à haute valeur ajoutée et les produits ou procédés à fort contenu innovant se développent dans tous les secteurs de l'économie. Les créations d'entreprises sont un formidable vecteur d'innovation du fait de leur capacité à repérer les nouvelles demandes et à y apporter des réponses.

Or les jeunes entreprises sont fragiles puisque le taux de survie à 5 ans n'est que de 50 % en moyenne. Les causes de cette fragilité sont multiples : sous-capitalisation, isolement, manque de conseils, d'accompagnement, de formation, mauvaise évaluation des risques et des délais.

Il est donc important qu'existent des espaces au sein desquels les entrepreneurs disposent d'un certain degré de liberté et puissent courir le risque de concrétiser de nouvelles idées.

Sur la base de ce constat, et conformément aux orientations du programme de développement économique 2008-2014, MPM considère qu'il est essentiel d'aider la création d'entreprises à fort contenu technologique par un dispositif de soutien efficace dont Marseille Innovation fait partie.

Marseille Innovation est une structure de développement économique composée d'industriels, de financiers et de start-up de technologie.

Elle héberge et accompagne des entreprises en phase de démarrage dans les domaines des technologies de l'information et de la communication, de l'audiovisuel, du multimédia, des sciences de l'ingénieur et des services à l'entreprise. Elle propose, aux entreprises innovantes, en création ou récemment créées, un hébergement dans une de ses pépinières d'entreprises leur permettant de bénéficier d'une solution immobilière adaptée à leurs besoins, de services communs et d'un accompagnement personnalisé.

L'association Marseille Innovation, dont le siège social est sur le Technopôle de Château-Gombert, a été créée le 4 novembre 1996. Elle est présidée par Pascal Fouache, président de CMR. Elle est animée par Christian Rey. Elle comprend 16 salariés. La part des salaires représente 49 % du total des dépenses.

Marseille Innovation gère un réseau de pépinières d'entreprises spécialisées :

- * La pépinière du Technopôle Marseille-Provence à Château-Gombert spécialisée dans les sciences de l'ingénieur et les sciences de l'information : 1.375 m² de locaux (dont 880 m² louables) dans l'Hôtel Technologique (aménagés par MPM) sous forme de bureaux de 12 à 35 m², d'ateliers de 50 m², meublés (31 locaux).

- * La pépinière du Pôle Média Belle de Mai spécialisée dans les industries du contenu et de la création numérique : 1.467 m² de locaux (dont 812 m² louables) dans le Pôle Média (aménagés par MPM) sous forme de bureaux de 16 à 30 m² meublés (27 locaux).
- * La pépinière du Logiciel Libre, créée à l'initiative de Cap Gemini, spécialisée dans le domaine du conseil, des services informatiques et de l'infogérance, situé dans le quartier du Roy d'Espagne : 600 m² de bureaux. Cette pépinière fonctionne sur financements privés.

Marseille Innovation, en partenariat avec le Technopôle de Château-Gombert, conduit des animations sur le Technopôle (petits-déjeuners de travail, rencontres d'affaires, accueil de délégations étrangères) et assure pour le compte du Technopôle des opérations techniques (hébergement du site Internet, gestion de la base de données).

Le budget prévisionnel de Marseille Innovation, pour 2008, s'élève à 1.414.495 euros soit une diminution de 17,3 % par rapport à 2007.

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 695.000 euros : Salaires et charges
- 293.372 euros : Achats
- 282.945 euros : Loyers
- 87.538 euros : Services extérieurs
- 55.640 euros : Autres charges

Les recettes sont principalement constituées par :

- 732.320 euros : Entreprises
- 251.540 euros : MPM
- 185.000 euros : Région Paca
- 160.000 euros : Département 13
- 70.636 euros : Etat et UE
- 15.000 euros : Ville de Marseille

L'efficacité des pépinières, et qui plus est des réseaux de pépinières tant en création d'entreprises que d'emplois, et le rôle positif reconnu que de telles structures ont sur l'animation et le développement économique justifient la participation de la Communauté Urbaine au fonctionnement du réseau de pépinières géré par Marseille Innovation. La part des entreprises représente 52 % du total des recettes.

En 10 ans d'activités, Marseille Innovation a étudié 1.236 projets de création et en a accompagné plus de 250 avec un taux de survie de 75 % au terme des premiers 5 ans d'activité.

Le 31 décembre 2007 :

- * La pépinière du Technopôle de Château-Gombert hébergeait 24 entreprises et 61 emplois. Durant l'année 2007, 13 entreprises nouvelles sont entrées en pépinière et 8 sont sorties.
- * La pépinière du Pôle Média Belle de Mai, hébergeait 24 entreprises et 36 emplois. Durant l'année 2007, 12 entreprises sont entrées et 8 sont sorties.
- * La pépinière du Logiciel Libre, hébergeait 1 entreprise et 7 emplois.

Il est proposé au Conseil de Communauté de participer, au titre de l'année 2008, pour l'activité de gestion des 2 pépinières d'entreprises du Technopôle et du Pôle Média, pour un montant de 251.540 euros, dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat soumise à l'approbation du Bureau de la Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement des PME-PMI de Marseille Provence Métropole et notamment la création d'entreprises à fort contenu technologique, en les accueillant dans les pépinières d'entreprises qui leur assurent des services et une plus grande viabilité,
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1^{er} :

Est approuvée la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 251.540 euros, au titre de l'activité de gestion des 2 pépinières d'entreprises du Technopôle de Château-Gombert et du Pôle Média Belle de Mai.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine - Article 6743 "Participations exceptionnelles de fonctionnement" - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Développement économique - Zones
d'Aménagement concerté

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Jean-Louis TOURRET

Jean-Claude GAUDIN